

2011/3376 - Jardins collectifs - Approbation d'une convention pluriannuelle avec l'Association « Le Jardin collectif du Pré Sensé » pour la mise à disposition d'un terrain communal situé 43 bis, avenue Francis de Pressensé à Lyon 8e à usage de jardin citoyen et partagé (Direction du Développement Territorial) (BMO du 04/04/2011, p. 0830)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, cette délibération a pour objet le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un terrain appartenant à la Ville, à l'Association « Le Jardin collectif du Pré Sensé ». Un jardin collectif qui est né en 2003, sur un terrain à l'abandon, après la fermeture d'un mini-golf en 1996 et aux usages très divers et très perturbants pour les riverains.

Donc, à partir de la dynamique de temps conviviaux, repas de quartiers, par exemple, organisés par plusieurs acteurs : comités de locataires, ATSEAS, boulistes, UCPA ou la Mairie d'arrondissement, a émergé l'idée d'un projet de valorisation de ce terrain en friche, permettant aux habitants de s'approprier positivement cet espace de leur quartier, favorisant le lien entre les habitants et les associations.

Un projet qui s'inscrivait dans les objectifs de développement du quartier porté par le Contrat de Ville d'alors et pendant quatre ans, la Ville, la Région et l'Etat, ont financé l'animation portée par la régie de quartier Euréka et le fonctionnement du jardin, avec pour objectif la création d'une association de jardiniers, pour prendre en charge la vie du jardin. Cet objectif est atteint puisque l'Association a été créée en 2006 et aujourd'hui les vingt parcelles sont toutes occupées et près de 25 familles sont actives dans l'entretien.

Le budget du jardin aujourd'hui est de 2.000 € par an, dont 1.000 € sont financés par la Ville de Lyon, par la Délégation que portait notre regrettée Collègue Guylaine Gouzou-Testud. Cette enveloppe étant destinée à financer les temps d'animation, les repas de quartier, les fêtes des voisins, les fêtes des jardins, la semaine verte.

Depuis cette année, le Centre social des Etats-Unis de nouveau cultive une parcelle de ce jardin avec les enfants de la crèche et ceux du centre de loisirs, ainsi que les ados pendant les vacances. Ainsi ce jardin contribue à valoriser le cadre de vie du quartier et il est un lieu de rencontres avec les habitants, un lieu de mixité sociale et générationnel.

La Commission a donné un avis favorable sur ce dossier.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Très vite, puisque Louis Lévêque a très bien présenté le dossier. Il s'agissait donc pour nous de saluer une nouvelle fois le travail qu'avait effectué notre amie, Guylaine Gouzou-Testud, le travail de réappropriation par les habitants du quartier des Etats-Unis, d'un espace convivial, partagé, avec l'aide de la régie de quartier Euréka, pour saluer aussi l'Association fructueuse des deux délégations de Développement durable et de la politique de la ville, de même que le travail

de Patrick Odiard qui a également beaucoup travaillé à faire que ce jardin vive.

Donc c'était l'occasion pour nous de redire l'attachement de Guylaine et de notre Groupe à la promotion des jardins partagés, qui créent du lien social, qui répondent aux besoins toujours plus forts des citoyens, d'être acteurs de la ville et de la nature en ville.

C'est donc avec joie que nous voterons cette nouvelle convention un peu en hommage à celle qui en fut une des instigatrices. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)